

Engagement d'étudiant(e)s pendant les vacances d'été

Pendant les vacances d'été 2023, entre le 17 juillet et le 8 septembre, 16 élèves et étudiant(e)s pourront s'inscrire auprès de l'Administration communale, pour une durée de deux semaines consécutives, afin d'effectuer divers travaux à l'atelier communal aux conditions suivantes :

- 1. Les candidat(e)s doivent être âgé(e)s de 16 ans au moins et être domicilié(e)s dans la commune de Reckange-sur-Mess.
- 2. Les candidat(e)s remettront le formulaire d'inscription ci-dessous dûment rempli accompagné d'un certificat de scolarité de l'année scolaire 2022/2023. Les demandes sans certificat de scolarité ne sont pas retenues.
- 3. Dans la demande les candidat(e)s pourront indiquer les semaines pendant lesquelles ils/elles seront disponibles. Le collège échevinal se réserve le droit de placer les personnes qui auront posé leur candidature pour les 4 périodes dans celle qui présente des vacances. Sachant que pour chaque période un maximum de 4 candidat(e)s sera admis(e). Une éventuelle surcharge de l'une ou de l'autre des périodes entraînera un tirage au sort qui se fera à huis clos.
- 4. L'embauchage et l'indemnisation des élèves se feront aux termes de la loi modifiée du 31 juillet 2006 portant introduction du code travail (Titre V articles L.151-1 à L.151-9)

Inscription	
_	1.:
Domicilié(e) à:	
	Mail:
Sollicite par la présente une occupation par la Commune de Reckange-sur-Mess en qualité d'étudiant(e) pendant les vacances d'été 2023 aux conditions énumérées ci-dessus.	
J'ai déjà été occupé(e) auprès de la commune : ☐ oui (année :) ☐ non	
Je serai disponible pendant les périodes suivantes (cases à cocher)	
☐ 17.07. au 28.07. ☐ 31.07. au 11.08. ☐ 14.08. au 25.0	8. 🗌 28.08. au 08.09.
À joindre : - un certificat d'inscription scolaire de l'année scolaire 2022/2023 - un relevé d'identité bancaire	
Par sa signature, le/la candidat(e) déclare respecter les horaires prescrits et les dispositions légales, réglementaires et conventionnelles régissant les conditions de travail. Il se déclare en outre obéir au préposé du service. Il accomplira la tâche qui lui est demandée selon ses capacités. Il s'engage à être présent pendant toute la période choisie (sauf en cas de maladie ou en cas de force majeure).	
Date:	
	Signature du candidat
Déclaration de consentement pour mineurs	
Nom: Prér	nom:
Qualité: Père Mère Tuteur légal	(à cocher ce qui convient)
Le signataire autorise son fils/sa fille mineur(e) à accepter un emploi à la commune de Reckange-sur-Mess pendant les vacances d'été 2023, conformément au contrat à signer entre les parties.	
Date:	
	Signature du père / de la mère / du tuteur légal
La commune de Reckange-sur-Mess s'engage à respecter vos droits en matière de protection des données selon la législation en vigueur sur le traitement des données à caractère personnel. Ces données sont stockées et utilisées exclusivement à des fins de traitement de votre demande ou de prise de contact. Après expiration du traitement de votre demande, vos données sont effacées, pourvu que vous le demandiez et que des délais de conservation légaux ne s'opposent pas à un tel effacement.	
La demande est à remettre jusqu'au 19 mai 2023 au plus tard à l'adresse ci-après :	
Communa da Backanga aur M	